



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Port du masque rendu obligatoire à l'école pour les enfants dès l'âge de 6 ans

Question écrite n° 39252

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le port du masque rendu obligatoire à l'école pour les enfants dès l'âge de 6 ans pour lutter contre la propagation du coronavirus. Cette mesure suscite l'inquiétude des parents, des enseignants mais aussi des professionnels de santé. Les huit ou neuf heures quotidiennes du port du masque pour ces enfants ont d'ores et déjà de lourdes conséquences tant sur le plan scolaire que psychologique. Nombreux sont les enfants présentant des symptômes alarmants en ce qui concerne l'apprentissage du langage. Le refus d'aller en classe est de plus en plus récurrent. Certains présentent déjà de réels troubles psychologiques tandis que d'autres accumulent des lacunes pouvant conduire à l'échec scolaire. Cela crée de réelles difficultés pour les enseignants, qui ne peuvent exercer correctement leur mission dans de telles conditions. Orthophonistes, thérapeutes du langage et de la communication s'inquiètent vivement des conséquences de cette décision sur le développement neurologique des enfants. Interrogé préalablement par un courrier de M. le député, M. le ministre n'a répondu sur le fond à aucune des conséquences. Il s'est contenté de considérations générales sur l'obligation du port du masque dès six ans. Aussi, il lui demande si une étude scientifique peut être réalisée sur l'utilité du port du masque pour les enfants afin de mesurer les conséquences de ces protocoles sur la santé mentale et physique des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39252

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4489

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)